



ORIENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- Si les deux adresses sont dans le même bassin, on peut accepter l'élève dans deux (2) autobus aux conditions suivantes :
- ◆ qu'il y ait une place disponible;
 - ◆ qu'il ait la même adresse toute la semaine;
 - ◆ que la 2^e adresse soit dans le secteur de l'école fréquentée;
 - ◆ que cela n'occasionne aucuns frais de transport supplémentaires au Centre de services scolaire.
- Si l'une des deux adresses est hors bassin et que le transport est demandé pour cette adresse, le parent devra remplir le formulaire « Demande de transport en place disponible » figurant à l'Annexe 12 et par conséquent, devra assumer les frais de transport inhérents.

À REMPLIR PAR L'UN DES PARENTS

NOM DE L'ÉLÈVE : _____ **N° DE FICHE :** _____

ÉCOLE : _____ **DEGRÉ :** _____

ADRESSE DU PARENT #1 : _____
(ou personne autorisée) N° civique Rue

_____ Ville Téléphone

TRANSPORT SCOLAIRE : OUI ☐ NON ☐

ADRESSE DU PARENT #2 : _____
(ou personne autorisée) N° civique Rue

_____ Ville Téléphone

TRANSPORT SCOLAIRE : OUI ☐ NON ☐

SIGNATURE DU PARENT #1 OU DU PARENT #2 *: _____ **Date :** _____

**Quel que soit le type de garde retenu après la séparation, les deux parents conservent le droit de prendre toutes les décisions concernant l'enfant : la signature sous-entend qu'ils se sont consultés.*

REMARQUE : _____

CETTE DEMANDE EST VALIDE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS SEULEMENT

Considérant cette demande particulière de transport, le Centre de services scolaire se dégage de toute responsabilité résultant d'un changement à l'horaire hebdomadaire de garde partagée.